

16.08.2001 - 10:00 Uhr

Convention entre Cosama et SUN STORE

Martigny (ots) -

Bonne nouvelle pour les assurés: conseils gratuits dans les pharmacies SUN STORE

Pour les assurés de Cosama, le conseil sera gratuit dans les pharmacies SUN STORE. La Conférence d'assureurs suisses maladie et accident (Cosama), qui regroupe près de 1,5 millions d'assurés, a signé un accord avantageux qui permettra de réduire la facture des médicaments. Les deux taxes introduites par le nouveau mode de rémunération des pharmaciens ne seront pas perçues dans les 35 officines SUN STORE. Les deux partenaires veulent ainsi offrir une alternative à la nouvelle tarification des médicaments et contribuer à l'effort de maîtrise des coûts de la santé.

Le nouveau système de rémunération des pharmaciens, entré en vigueur au début juillet, introduit une taxe de "pharmacie" (pour le conseil) de Fr. 4.20 par ligne de médicament délivré et une taxe "patient" de Fr. 7.35 pour la tenue du dossier. Cette tarification forfaitaire entraîne une importante majoration des prix des préparations peu coûteuses (de moins de Fr. 50.- environ). Même si les médicaments onéreux ont, eux, diminué de prix, la facture globale des médicaments s'en trouvera alourdie. Les prévisions pessimistes de Cosama, qui avait mis en garde contre les effets du changement de système, se trouvent confirmées. Partagent la même conviction, Cosama et SUN STORE ont conclu un accord. Les pharmacies SUN STORE ne factureront pas les deux taxes, tant pour le paiement cash que pour le règlement par l'assureur (tiers payant). Les clients des assureurs membres de Cosama vont réaliser de substantielles économies sur leur facture de médicaments.

Cosama regroupe six caisses maladie - Assura, Caisse-maladie CFF, Groupe Mutuel, Hotela, Philos et Supra - qui comptent près d'un million et demi d'assurés et détiennent près de 50% du marché romand. Quant à SUN STORE, c'est actuellement 35 pharmacies dans les grands centres de Suisse romande, ainsi qu'à Bienne et Steffisburg.

Deux pharmacies (Malley et aéroport de Genève) sont ouvertes 7 jours sur 7 et offrent des heures d'ouvertures prolongées. Or, les taxes d'urgence (Fr. 12.60.-) et de nuit (Fr. 21.-) ne seront pas perçues dans ces officines, ce qui constitue un autre avantage obtenu par la convention Sun Store - Cosama.

Cet exemple démontre que la fixation au niveau national de surtaxes pour la "nuit" et "l'urgence" n'est guère judicieuse, tant les heures d'ouverture dépendent du marché et de la libre entreprise.

Cette convention, qui entre en vigueur le 1er septembre prochain, démontre la volonté des deux partenaires d'offrir une alternative au nouveau modèle compliqué et coûteux instauré au niveau national, tout en contribuant à freiner la hausse des coûts dans un secteur qui a connu une croissance exponentielle (+34% de dépenses à charge de l'assurance maladie au cours des quatre dernières années).

Vincent Claivaz	Marcel Séverin
Directeur	Président

Contact:

- Vincent Claivaz, tél. 0848 848 112, mobile +41 79 345 56 65
 - Marcel Séverin, tél. +41 21 694 21 00
- [006]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000891/100009625> abgerufen werden.